PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS
Séance du 20 octobre 2026 à 20h30

Date de la convocation : 16 octobre 2026

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Excusés : 3
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-six le 20 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, Béatrice BROCARD adjoints

– Edith TORRES – Philippe SOUQUE – Thomas FERREOL – Katia CAREL - Sébastien RIEU - Valérie RIBOUAT - Maryline BONELLO - Emilie PATOUILLARD

Excusés : - Nicolas MELLADO - Jacques FAVARON - Daniel BLACHON

Absent : -

Béatrice BROCARD est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout du point concernant des travaux d'électricité et de peinture à la Mairie

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2026

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2026. Il fait lecture des délibérations prises.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2026.

2. Recensement population 2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Victor Malescours sera concernée par le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027. A ce titre, il convient de désigner un coordinateur communal.

Monsieur le Maire propose d'assumer cette responsabilité. Il précise également que 2 agents recenseurs devront être recrutés afin de réaliser cette mission. Un appel à candidature sera prochainement lancé via les canaux de communication de la Commune (Illiwap, Internet, ...).

3. Tarifs communaux 2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des locations des salles communales avaient été révisés par délibération le 1er octobre 2025 pour le compte de l'année 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte-tenu des travaux de mise en conformité réalisés en 2026, d'augmenter légèrement certains tarifs de la salle des fêtes 2027, et de maintenir les autres tarifs soit au 1er janvier 2027 :

Pour la Salle polyvalente :

- Week-end et jours fériés (nettoyage de la salle compris) :
 - 1 salle + cuisine : 350,00 € au lieu de 335,00 € en 2026
 - 2 salles + cuisine : 500,00 € au lieu de 480,00 € en 2026
 - Associations de la commune : 120,00 €

Associations extérieures à la commune - location à but non lucratif (sous réserve de validation par le conseil municipal)

 - 1 salle + cuisine : 180,00 € au lieu de 170,00 € en 2026
 - 2 salles + cuisine : 250,0 € au lieu de 240,00 € en 2026

- Les autres jours, samedi si libre
 - Journée de 8 h à 19 h - nettoyage à la charge du locataire :
 - 1 salle + cuisine : 120,00 €
 - 2 salles + cuisine : 170,00 €
 - Journée + soirée de 8 h à 8 h - nettoyage compris :
 - 1 salle + cuisine : 240,00 €
 - 2 salles + cuisine : 295,00 €

Acompte : 150,00 € lors de la signature de l'engagement.
Caution : 1000,00 € à la remise des clefs.

La remise des clés pour le week-end se fait le vendredi à partir de 14h00 en Mairie et doivent être rendues au plus tard lundi matin.

Pour les places de taxis : droit de stationnement des taxis : 250,00 € par an

Pour l'acquisition d'une case au columbarium : 500,00 € pour une case pouvant contenir 2 urnes pour une durée de 10 ans

Pour une concession au cimetière communal :

- Concession pour une durée de 15 ans : 500,00 €
- Concession pour une durée de 30 ans : 800,00 €
- Concession pour une durée de 50 ans (caveau uniquement) : 1 500,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les tarifs 2027, tels que présentés.

4. Forfait communal Ecole Privée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune verse au titre du forfait communal, à l'Ecole Privée Saint-Joseph, 900,00 € par élève. Suite à la rencontre avec les responsables de l'Ecole Privée Saint-Joseph, Monsieur le Maire précise que l'Ecole Privée ne formule pas de demande supplémentaire.

Monsieur le Mairie propose au Conseil Municipal de maintenir le montant à 900,00 € par élève avec un minimum de 60 000,00 €, quel que soit le nombre d'élèves.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le maintien du forfait communal à 900,00 € par élève avec un minimum de 60 000,00 €, quel que soit le nombre d'élèves.

5. Taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 109 de la loi de finances pour 2022, prévoit qu'à compter du 1er janvier 2022, les communes aient l'obligation de reverser à leur intercommunalité tout ou partie de leur taxe d'aménagement selon des modalités de partage adoptées par délibérations concordantes de l'intercommunalité et des communes.

Il est proposé qu'une partie de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités, soit reversée à la Communauté de Communes Loire Semène, selon les conditions suivantes :

- En cas d'aménagement par la Communauté de Communes Loire Semène
 - De nouvelles zones d'activités
 - Et pour les anciennes zones entretenues par la Communauté de Communes Loire Semène,

La part communale de la taxe d'aménagement serait fixée à 1% sur les 5 % de taxe, le restant de la taxe d'aménagement perçue étant reversée à la Communauté de Communes Loire Semène quel que soit le taux institué par la Commune.

- En cas d'aménagement privé, la part intercommunale de la taxe d'aménagement serait fixée à 1%, avec reprise par Communauté de Communes Loire Semène des réseaux secs et réseaux humides

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les dispositions de reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Loire Semène.

6. Réaménagement des gîtes 4 et 5 – attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2026-07-07 en date du 27 août 2026, la Commune a lancé une consultation pour les marchés de travaux dans le cadre du projet de réaménagement des gîtes 4 et 5 en gîte de groupe. Cette consultation comportait 14 lots.

Le dépôt des offres se terminait le vendredi 9 octobre à 12h00. Les offres ont été analysées par le bureau d'études W-architectes en qualité de maitre d'œuvre.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises telles que suit :

- Lot 1 : Fondations spéciales par micro-pieux : PYRAMID pour un montant de 12 280,00 € HT
- Lot 2 : Déconstruction – maçonnerie : SOCOBAT pour un montant de 42 365,50 € HT
- Lot 3 : Charpente bois – bardage – zinguerie : JB MENUISERIE pour un montant de 17 579,14 € HT
- Lot 4 : Etanchéité : EGGE 43 pour un montant de 9 501,95 € HT
- Lot 5 : Ouvertures extérieures PVC et aluminium – occultations : DURIEUX pour un montant de 13 992,80 € HT
- Lot 6 : Serrurerie : LIOGIER pour un montant de 6 061,00 € HT
- Lot 7 : Plâtrerie – peinture : PEPIER CHARREL pour un montant de 35 590,00 € HT
- Lot 8 : Menuiseries intérieures bois : LARDON pour un montant de 9 596,00 € HT
- Lot 9 : Isolation et chape liquide : SATIBAT CHAPE pour un montant de 2 405,00 € HT
- Lot 10 : Carrelage – faïence : DELAIGUE pour un montant de 3 748,00 € HT
- Lot 11 : Revêtement sols souples : SOL & PLUS pour un montant de 8 419,00 € HT
- Lot 12 : Ventilation – plomberie – sanitaire : ENERGECO pour un montant de 20 501,00 € HT
- Lot 13 : Electricité – courants faibles - chauffage : CEGIB pour un montant de 14 566,00 € HT
- Lot 14 : Abords – VRD : ID'VIA pour un montant de 7 623,00 € HT

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le total du projet s'élève à 204 229,29 € HT pour un estimatif de 241 000,0 € HT soit une économie de 15,26 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la désignation des entreprises telles que précisées ci-dessus.

7. Réaménagement des gîtes 4 et 5 – approbation convention fonds de concours Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réaménagement des gîtes communaux, la Commune peut bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Loire Semène à hauteur de 50% du reste à charge soit 96 000,00€ HT, ce qui laisserait au final, un reste à charge pour la Commune de 96 000,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser de signer la convention avec la Communauté de Communes Loire Semène, qui fixe les modalités d'attribution et de versement du fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Loire Semène relative aux modalités d'attribution et de versement du fonds de concours.

8. Financement travaux 2027

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'afin de financer les travaux envisagés pour 2027, il convient d'avoir recours à l'emprunt. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 280 000,00 € avait été inscrite en ce sens au budget 2026.

Monsieur le Maire présente les différentes offres proposées pour un emprunt de 250 000,00 € par :

- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne

- Le Crédit Mutuel

Après avoir présenté les différentes hypothèses, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne, avec un taux de 2,75% (indexé sur le Livret A) pour une durée de 12 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix de l'offre de la Caisse d'Epargne et autorise Monsieur le Maire à engager les actions nécessaires pour contracter l'emprunt concerné.

9. SICTOM – modification règlement de collecte

Madame Elisabeth ROYON donne lecture du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, proposé par le SICTOM Velay Pilat. Ce règlement précise notamment l'organisation des collectes, les apports en déchèteries et les dispositions financières.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est en cours concernant le point de collecte de la Garne. Dans un 1er temps, une augmentation de la fréquence des collectes est à l'étude. Une mise en place de colonnes semi-enterrées pourrait être envisagé, tout en sachant que les travaux de génie civil resteraient à la charge de la Commune.

10. Rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire précise que :

- la Communauté de Communes Loire Semène réalise chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement collectif.
- La SPL des Eaux entre Loire et Lignon réalise chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non-collectif.

Ces rapports n'ont pas amené de questions de la part du Conseil Municipal.

11. Rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du Service Public d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Loire Semène réalise chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport n'a pas amené de question de la part du Conseil Municipal.

12. Travaux Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il avait été prévu au budget 2026, des montants afin de réaliser des travaux d'électricité (changement des éclairages Néon → LED) et de peinture pour le bâtiment de la Mairie.

Après analyse des devis proposés par les entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises

- Electricité : Bernard MOINE pour un montant de 2 459,00 € HT.
- Peinture : Hubert RASCLE pour un montant de 11 243,43 € HT.

Madame Emilie Patouillard propose de travailler sur l'aménagement intérieur de la salle du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les devis des entreprises Bernard MOINE pour un montant de 2 459,00 € HT et Hubert RASCLE pour un montant de 11 243,43 € HT.

13. Comptes-rendus de réunions

Madame Béatrice BROCARD revient sur la réunion du Conseil Municipal des Jeunes qui a eu lieu le samedi 17 octobre. Il a été évoqué la tenue prochaine d'élections au CMJ qui auront lieu le vendredi 11 décembre 2027.

Il a été rappelé la participation du CMJ aux évènements de fin d'année (repas des ainés, colis des ainés, cérémonie d'hommage aux Morts).

Madame Béatrice BROCARD précise au Conseil Municipal qu'une réflexion sur la réalisation d'une fresque sur un des murs du city-stade est en cours avec le CMJ.

14. Divers

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des dossiers d'urbanisme qui font actuellement l'objet de conflits avec les usagers concernés.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion publique sur la phase 2 de l'aménagement du bourg aura lieu le lundi 16 novembre 2027 à 18h30 en Mairie. Des flyers seront prochainement distribués dans le village.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'abribus de la Fauvinière a été livré et qu'il sera installé le lundi 26 octobre 2027.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la porte de la salle OPAC va être commandée à l'entreprise DURIEUX.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la MAM'lescours recherche actuellement une nouvelle assistante maternelle à partir du 20 novembre 2027.
- Madame Katia Carel et Monsieur Thomas Ferréol indiquent que dans le cadre de la commission Développement économique et touristique de la Communauté de Communes Loire Semène, des projets d'aménagements des bords de la Semène, pouvaient être proposés à la Communauté de Communes Loire Semène. Une réflexion pourrait s'ouvrir pour le secteur du Moulin Blanc.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Yves BOMPUIS

MAIRIE de ST-VICTOR-MALESCOURS 43140 (Haute-Loire)

Secrétaire de séance

Béatrice BROCARD